

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 27

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 11

I. À l'alinéa 7, substituer deux fois au mot :

« produit »,

les mots :

« carburant ou le combustible » ;

II. À l'alinéa 8, substituer au mot :

« produit »,

les mots :

« carburant ou du combustible ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.